

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26 mars 2025

Le 05 mars 2025 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165
Présents : 78
Votants : 84

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avait donné procuration : Séverine CARCHON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Camille BONNE

Avaient donné procuration : Chantal DEJEAN-DUPEBE à Françoise CASALÉ, Philippe BRET à Camille BONNE, Jean-Pierre SALERS à Françoise CASALÉ

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Michel DONEYS, Philippe BARON, Daniel POMIES, Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE, Pierre CANO, Marie-Laure BARON
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Stéphanie CHABBERT, Christophe PUGNETTI, Etienne VERRET
Val de Gers	François RIVIÈRE, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Jean-Marc LOUGE, André BALDINI
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS, Éric TRUFFI
Grand Auch Cœur de Gascogne	

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Robert SASSOLI, Candy LABAT, Marie REY, Sonia GAUTÉ, Christian FALCETO, Christine LACROIX, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Brigitte SENAC, Aline GOUJON, Joël LARY
Cœur d'Astarac en Gascogne	Jean-Luc ROSSONI, Chantal CHLEBNA, Jean-Jacques ORTHOLAN, Michel RAFFIN, Michel CORTADE, Fabienne LASPORTES, Michel AUGÉ, Michel NEDELLEC
Val de Gers	François BUFFIN, Sébastien NOILHAN, Nicole CHAPPELET, Émilie DUBOSC, Christine BERTIN-TARIS, Bruno TOUERI, Pierre RAMOUNEDA, Thierry BONNET, Serge JACQUART, Bruno LABOURSE, Jacques GARBAY, Henri GOUDILLON, Pierre MICHELIN, Alain BOURDETTE, Isabelle EXILARD, Michel CALVET, Michel GASSIOLE, Corinne KOVACICEK

Artagnan en Fezensac	Thierry LINÉ, Brigitte SERRALTA, Jean-Pierre NABONNE
Coteaux Arrats Gimone	Christiane PASQUINET, Françoise MAZIÈRES, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, André BAJON, Marie-Josèphe INEICHEN
Grand Auch Cœur de Gascogne	Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Jacques SERES
Communes associées	James MEREUX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Henri CHAVAROT, Jérôme DELESALLE
Avaient donné procuration : Isabelle BRUNET à Sonia GAUTÉ, David JOVÉ à Christian FALCETO	
Étaient également présents : François THIROT, Sylvie ROCQ, Monique GENIN, Catherine TROUCHE, Philippe GAVARRET, Danielle VILLARD	

Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick FANTON est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- I- Ouverture du Comité syndical
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du PV du dernier Comité syndical
- II- Mise en route administrative du syndicat mixte
 - Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte
 - Constitution des cellules de pilotage thématiques
 - Mise en place du Comité scientifique et prospectif
- III- Préparation budgétaire 2025
 - Budget prévisionnel 2025
- IV- Projet de Charte
 - Bilan des réunions territoriales
 - Présentation du projet de Charte
 - Approbation du projet de Charte pour solliciter l'avis de l'État
- V- Questions diverses

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération 2025_CS03_01

Adoption du règlement intérieur

Le Président rappelle que l'adoption d'un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Syndicat mixte est une obligation à remplir dans les 6 mois après la mise en place du Comité syndical.

Un projet de règlement intérieur a été élaboré en s'appuyant sur statuts du Syndicat mixte et sur le modèle de règlement intérieur proposé par la Fédération nationale des PNR. Le règlement intérieur est composé des parties suivantes :

- I- Dispositions générales
- II- Réunions du Comité et du Bureau syndical
- III- Tenue des séances du Comité et du Bureau syndical
- IV- Débats et votes des délibérations
- V- Comptes-rendus des débats et décisions
- VI- Commissions, conseils et comités consultatifs
- VII- Le Président présente le projet de règlement intérieur, composé des parties suivantes :

Le Président présente le projet de règlement intérieur.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du syndicat mixte de préfiguration tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

**Délibération
2025_CS03_02**

Création et composition des cellules de pilotage thématiques

Le Président propose au Comité syndical de mettre en place des cellules de pilotage thématiques qui constituent des instances de coordination et de pilotage politique du Syndicat mixte :

- construire collectivement les positions, orientations qui seront proposées au bureau ;
- piloter et porter politiquement l'entrée thématique ;
- représenter le projet de PNR lors de certaines rencontres et réunions ;
- rencontrer les partenaires clés sur certains points d'approfondissements nécessaires ou pour la préparation de certains projets partenariaux ;
- s'assurer sur l'entrée thématique d'un bon relais territorial sur l'ensemble du périmètre de projet, faire remonter les questionnements.

Ces cellules de pilotage thématiques sont réunies autant que de besoin. Elles sont composées de 10-15 personnes, délégués titulaires et suppléants du Syndicat mixte de préfiguration.

Le Président propose de constituer les 6 cellules de pilotage thématiques suivantes :

- Mobilisation, Connaissance, Éducation, Recherche, Expérimentation ;
- Aménagement, Paysages, Climat ;
- Biodiversité, Forêt ;
- Agriculture, Filières agricoles, Eau ;
- Patrimoine culturel, Tourisme, Terre crue ;
- Qualité de vie, Services, Mobilité, Attractivité.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE CONSTITUER** les 6 cellules de pilotage thématiques présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des délégués au sein des cellules de pilotage thématiques, tel qu'indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Délibération
2025_CS03_03**

Mise en place du Comité scientifique et prospectif et démarches pour le constituer

Le Président indique que la création du comité scientifique et prospectif est prévue dans le règlement intérieur ainsi que dans le projet de Charte.

Afin de constituer le comité scientifique et prospectif, le Président propose d'acter sa création et d'organiser les modalités de sa mise en place. Il propose de diffuser un appel à manifestation d'intérêt, sur la base des documents méthodologiques proposés par la Fédération nationale des PNR.

L'objectif du comité scientifique et prospectif est d'accompagner le Parc dans les réflexions et orientations pour guider la mise en œuvre de la Charte. Il doit aussi permettre de renforcer les liens du Parc avec la recherche et l'innovation,

d'orienter et faciliter la production et mobilisation de connaissances pour l'action territoriale ; de participer à développer une vision prospective et de stimuler la mission d'expérimentation et la capacité d'innovation du Parc.

Le comité scientifique et prospectif est constitué d'environ 10 à 15 scientifiques relevant de laboratoires universitaires ou de centres de recherche de disciplines différentes, au regard du projet de Charte : agronomie, écologie, histoire, paléontologie, etc.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la création d'un Comité scientifique et prospectif et les modalités de sa mise en place, et notamment la diffusion d'un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des scientifiques intéressés.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la création du Comité scientifique et prospectif et les modalités de sa mise en place, au travers d'un appel à manifestations d'intérêt.

Délibération 2025_CS03_04

Approbation du budget prévisionnel 2025

Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors du Comité syndical du 5 mars, le Président présente à l'Assemblée les propositions d'inscriptions budgétaires 2025 qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	497 500,00 €	497 500,00 €
INVESTISSEMENT	16 500,00 €	16 500,00 €

Le Président apporte les explications nécessaires à la compréhension du budget prévisionnel.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver le budget prévisionnel 2025 et le met au vote.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2025 du budget du syndicat mixte telles que présentées ci-dessus.

Délibération 2025_CS03_05

Approbation du projet de Charte pour solliciter l'avis de l'État

Le Président rappelle à l'Assemblée les réflexions et démarches engagées depuis 2017 pour la création du Parc naturel régional de l'Astarac.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et humain. Un Parc naturel régional a pour missions de :

1. de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
2. de contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Suite à l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région du 19 avril 2022 et à la note d'enjeux reçue le 28 octobre 2022, les travaux d'élaboration de la Charte se sont déroulés de juin 2023 à mars 2025, en associant étroitement les

communes, intercommunalités, le Département, la Région, l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux au travers de différentes étapes de concertation (commissions thématiques partenariales, réunions territoriales, séminaires de concertation, etc.).

Le Président présente le projet de Charte élaboré, qui est le fruit de cet important travail de co-construction et qui traduit l'engagement du territoire dans un projet ambitieux et volontariste pour transmettre aux générations futures un territoire aux hautes qualités humaines, environnementales et paysagères.

Afin de pouvoir engager la prochaine étape de la procédure à savoir l'étape de l'avis de l'Etat sur le projet de Charte, le Président propose au Comité syndical d'approuver le projet de Charte et de l'autoriser à saisir la Présidente de Région pour solliciter l'avis de l'Etat.

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de Charte en vue de la création du Parc naturel régional de l'Astarac comprenant le rapport et ses annexes, et le plan de Parc ;
- **DE SOLLICITER** la Présidente de Région pour engager l'étape suivante de la procédure, à savoir solliciter l'avis de l'Etat sur le projet de Charte ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes afférents à ce dossier.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

Bilan des réunions territoriales

6 réunions territoriales ont été organisées sur le territoire, avec 128 participants au total : Simorre 11/03/25 ; Bazian 12/03/25 ; Masseube 17/03/25 ; Belloc-Saint-Clamens 18/03/25 ; Pouylebon 19/03/25 ; Pavie 20/03/25

Les questions les plus fréquemment posées concerne :

- Charte et PLUi
- Charte et énergies renouvelables
- Place du tourisme dans la Charte
- Position sur les retenues collinaires
- Étapes avant la labellisation

Calendrier

Plusieurs dates sont annoncées :

- Visite des rapporteurs nationaux du 19 au 21 mai 2025
 - o Evènements dont le projet PNR Astarac est partenaire :
 - o Conférence Eau et agriculture organisée par le PETR du Pays d'Auch le 2 avril 2025
 - o Festival Sève qui peut organisé par Arbre et paysage 32 le 4 et 5 avril 2025
 - o Journée technique couverts végétaux organisée par LIA, Vivadour, FDCUMA INRAE et projet PNR Astarac

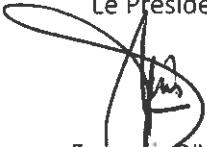
Le diaporama est disponible sur demande et sera mis en ligne dans l'intranet-élus.

Approuvé le 05 novembre 2025

Le secrétaire de séance,


Patrick FANTON

Le Président,


François RIVIÈRE